



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 24 septembre 1999**

**Modification du lotissement d'activités économiques de la Grange  
Laidet 2**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 13 Septembre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 28 Septembre 1999

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Madeleine CHAIGNEAU

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
Mme Françoise BILLY donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.  
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Robert LEON.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.  
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Alain PAGE.  
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.  
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Jacques VANDIER

Monsieur Jean-Claude ALAZARD, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération en date du 25 Juin 1999, le Conseil Municipal a décidé de céder à la société SETIM une parcelle de terrain de 4 000 m<sup>2</sup> environ afin d'y édifier 2 bâtiments à usage d'activités destinés à accueillir deux entreprises dans le lotissement d'activités économiques de la Grange Laidet 2.

Après étude architecturale du projet, il est apparu nécessaire de prévoir une surface de terrain plus importante afin de permettre une implantation rationnelle des bâtiments et des parkings ainsi qu'une possibilité d'extension.

Pour ce faire, il est nécessaire de demander la modification de l'arrêté de lotir n° 791919 LT 0006 délivré le 17 Novembre 1991 pour la Grange Laidet 2, en accord avec les colotis, de façon à étendre la surface des terrains constructibles.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à déposer une demande de modification sans travaux du lotissement d'activités économiques de la Grange Laidet en vue de permettre l'implantation rationnelle de 2 entreprises à l'angle de la rue Pied de Fond et de la rue Pierre Simon de Laplace.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC